

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

20/10/2023

Date de l'affichage

20/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à La Chapelle Gauthier, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Christophe MARTINET, Francis OUDOT, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absents excusés représentés

Didier BALDY par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sébastien DROMIGNY par Marcel FONTELLIO, Brigitte JACQUEMOT par Davy BRUN, Nolwenn LE BOUTER par Stéphanie SCHUT, Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Édith LION par Alban LANSELLE, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Nadia MEDJANI par Charlie GABILLON, Pierre-Yves NICOT par Eliane DIACCI, Sylvie PROCHILLO par Jean-Yves RAVENNE, Alain THIBAUD par Jean-Sébastien SGARD, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absents

Sylvain CLÉRIN, Aymeric DUROX, Farid MÉBARKI, Pierre PERRET, Aurélie POLESE.

44 conseillers communautaires en exercice : 26 présents, 13 représentés et 5 absents à la séance.

Madame Charlie GABILLON est nommée secrétaire de séance.

2023/122-08 – OBJET : APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION DES LOCAUX DE LA JOUERIE ET DE TRANSPLANTATION DE L'ALSH MATERNELLE, RUE DE LA REPUBLIQUE A NANGIS

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne et notamment la compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire »

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023/38-10 en date du 30 mars 2023 définissant l'intérêt communautaire et notamment la « Création, gestion, fonctionnement des accueils de loisirs extrascolaires, des accueils de loisirs périscolaires du mercredi »

Considérant la nécessité de donner un avis à la demande de subvention de la ville de Nangis adressée le 25/04/2023 puis le 06/09/2023 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour le projet de rénovation de locaux et le regroupement de l'ALSH maternelle sur le même site,

Considérant le planning prévisionnel transmis par la ville de Nangis le 05/10/2023 envisageant un démarrage des travaux au 13/12/2023,

Considérant la notice AVP du cabinet DBCI Ingénierie en date du 27/09/2023 transmise par la ville de Nangis,

Après en avoir délibéré, à :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix (*Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Mohamed KHERBACH*)

ARTICLE UN :

Approuve le projet de rénovation des locaux sis rue de la République à Nangis et le déménagement de l'ALSH maternelle sur le même site.

ARTICLE DEUX :

Dit que les modalités d'occupation des locaux rénovés de la Jouerie feront l'objet de conventions ultérieures entre la CCBN et la ville de Nangis.

ARTICLE TROIS :

Dit qu'aucune participation financière de la CCBN ne sera engagée dans le cadre desdits travaux.

Séance du 26/10/2023

ARTICLE QUATRE :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 octobre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le 3 NOV. 2023

ID : 077-247700701-20231026-2023_122_08-DE

Registre des délibérations

Séance du 26/10/2023

